Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 46 (1975)

Heft: 11

Artikel: Création de l'étang de l'Algérie (ouest de Delémont)

Autor: Sorg, Kurt

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825202

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Création de l'étang de l'Algérie

(Ouest de Delémont)

Lors de la séance du 10 septembre 1969, les responsables de la Société protectrice des oiseaux de Delémont (SPOD) prirent la décision de marquer l'année 1970, déclarée année de la protection de la nature, par une action en faveur de cette dernière. Le projet de création d'un étang, vœu très cher de plusieurs membres du comité, était né. L'endroit dit « Sous-les-Toyers » plus communément appelé « Algérie » fut choisi, sa situation étant propice à une telle réalisation. Le soussigné fut chargé de prendre contact avec la bourgeoisie de Delémont ainsi qu'avec M. Alain Saunier, de Grandval, éminent ornithologue et vice-président du Groupement jurassien de la protection des oiseaux. Ce dernier déclara, ainsi que les représentants de la bourgeoisie, le site favorable après une visite de l'endroit, mais l'année 1970 s'écoula et aucun autre progrès n'avait été fait. En juin 1971, la SPOD apprit que l'ADIJ examinait son cas. Un premier plan d'ensemble fut effectué par M. Bucher, du Service cantonal des ponts et chaussées. Les plans furent ensuite examinés par M. J.-Cl. Bouvier, alors président de la commission pour la protection de la nature de l'ADIJ ; celui-ci demanda d'effectuer des sondages à plusieurs points de l'emplacement. Ces sondages furent faits le 15 avril 1972 et le rapport qui s'ensuivit fut favorable. Aussi la commission de la protection de la nature de l'ADIJ décida-t-elle de soutenir le projet.

Mais le véritable départ de l'affaire n'eut lieu effectivement que le 18 septembre 1973 lors d'une séance à laquelle parti-

Cliché ADIJ No 719

Etang de l'Algérie ; au fond la digue.

cipèrent les représentants de la bourgeoisie, de l'ADIJ et de la SPOD. Il s'agit alors d'assurer le financement des travaux ; M. Pol Donis, devenu entre-temps nouveau président de la commission de la protection de la nature de l'ADIJ, apporta son soutien entier à la SPOD et conseilla de faire une demande de subsides à la Seva. Cette dernière alloua un important subside permettant de couvrir une grande partie des frais. La commune de Delémont fit de même après une séance avec la commission d'urbanisme de la ville ; ainsi la totalité des frais fut couverte.
M. Bucher ayant délégué les pouvoirs à M. Voelke, ce dernier établit deux plans précis de l'emplacement du futur étang : une variante A (petit étang) et une variante B (grand étang). Cette dernière fut écartée rapidement, l'alimentation en eau ne pouvant être assurée. Une nouvelle séance dans le terrain, à laquelle participa une délégation du Conseil de bourgeoisie, fut organisée. Cette séance fut consacrée à la délimitation d'une zone tampon autour de l'étang. Quelque temps après, le permis de construction et des soumissions de devis furent demandés et le 14 avril 1975, les travaux purent commencer. Le remplissage de l'étang eut lieu quelques semaines plus tard.
Un nouveau point d'eau est créé et une nouvelle réserve, bien que petite, abritera désormais la faune et la flore indigènes. Au nom de la Société protectrice des oiseaux de Delémont, je remercie pour leur précieuse collaboration, la bourgeoisie de Delémont, les autorités communales, l'ADIJ, la Seva, MM. Bouvier, Donis, Bucher, Voelke, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la réalisation du projet. Kurt Sorg

Création d'une réserve naturelle «Les Chaux-Fours»

(Commune bourgeoise de Sorvilier)

Des avis autorisés en matière de protection de la nature affirment que la réserve naturelle, telle que nous la connaissons, est la moins mauvaise des solutions, pour sauver un peu de notre environnement. Il est clair qu'une protection de la nature sans législation stricte, interdiction ou mise à ban, mais volontaire, appliquée de plein gré par chacun, serait la solution rêvée. Utopie irréalisable de par la nature même de l'homme, de ses instincts et de ses mœurs de dominateur et d'exploiteur.

Non seulement constituer, mais créer de toutes pièces !

Placer un biotope précieux sous protection afin de lui permettre d'échapper à notre cupidité humaine, voilà le processus ordinaire de constitution d'une réserve naturelle. Mais encore faut-il disposer du terrain.
A Sorvilier, seul un minimum (l'essentiel, bien sûr) était à portée de main : le site tranquille et quelque peu marécageux, l'eau du ciel, généreuse dans les vallées jurassiennes. Mais du biotope souhaité :